

-

Dans l'attente de la réalisation de travaux de confortation demandés par l'expert, la rue reste fermée à la circulation des véhicules mais les commerces restent ouverts.



- > Évacuation de l'immeuble du 9 rue des écoles. Des solutions de relogement des 20 foyers ont été trouvées.
- > Interdiction de la circulation des véhicules du 5 au 11 rue des Écoles
- > Fermeture du parking privé du 4 rue des Écoles
- > Sécurisation de la circulation des piétons
- > Passage protégé pour permettre l'accès aux immeubles des 8 et 10 rue des Écoles

À la suite de constatation de fissures dans l'immeuble du 9 rue des Écoles par ses habitants, la Ville a sollicité d'urgence le tribunal administratif pour qu'il nomme un expert. Ses conclusions ont fait état de désordres structurels sur l'immeuble et d'un risque pour la sécurité des occupants.

Philippe Laurent, maire de Sceaux, a pris immédiatement un arrêté pour suspendre le chantier immobilier voisin et prescrire l'évacuation des habitants. Tous les habitants de l'immeuble situé au 9 rue des Écoles ont été relogés grâce à l'engagement des propriétaires des logements concernés, soutenus par les services de la Ville qui ont assuré la sécurisation du périmètre et la fermeture de la rue. Afin de garantir la sécurité de l'immeuble, le propriétaire a entrepris des étalements et a mandaté un diagnostic géotechnique des fondations.

Suite à ce diagnostic et aux études complémentaires menées par le promoteur, les experts ont décidé de permettre la reprise du chantier au 7 rue des Écoles. afin de stabiliser les voiles de

soutènement. Cette intervention est impérative pour bloquer les façades riveraines et les voiles, qui connaissent toujours des mouvements légers, mais continus.

Suivant l'avis des experts, le maire a pris le 16 avril un arrêté de mainlevée de l'arrêté ordonnant la suspension du chantier afin de permettre la consolidation des étais, la mise en œuvre des fondations du futur immeuble et la réalisation de l'infrastructure jusqu'au rez-de-chaussée bas. Le promoteur annonce un délai de chantier pour cette phase de travaux de 10 à 12 semaines.

La reprise des fondations du 9 rue des Écoles interviendra par la suite. La Ville restera vigilante et interviendra auprès des maîtrises d'ouvrage privées pour qu'elles se coordonnent afin d'optimiser le calendrier des travaux et de permettre la réouverture de la rue dans les meilleurs délais. L'ensemble de ces travaux est en effet nécessaire pour résorber le risque.

Jusque-là, la rue des Écoles demeure fermée à la circulation des voitures et le passage couvert est maintenu, mais les commerces restent ouverts.

Cette page est régulièrement mise à jour pour informer le public des avancées de ce dossier.



 [RETOUR À LA LISTE](#)



MAIRIE DE SCEAUX

HÔTEL DE VILLE - 122 RUE HOUDAN
92330 - SCEAUX

 **01 41 13 33 00**

- ▶ LA MAIRIE RECRUTE
- ▶ DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AU RGAA
- ▶ PLAN DU SITE
- ▶ PRESSE
- ▶ MENTIONS LÉGALES

LETTRE D'INFORMATION

Saisir votre adresse e-mail :

exemple@lorem.dom



✕ DÉSINSCRIPTION

HORAIRES D'OUVERTURE : Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Jeudi de 8h30 à 12h. Samedi de 9h à 12h : permanences de Sceaux info mairie et du service Population et citoyenneté.

RÉALISATION

STRATIS